Ville de
Bas-en-Basset
Naturellement tournée vers l'avenir

ARRETE N° A-2025-38
REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de BAS-en-BASSET,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 3221-32, L 3221-4 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles R411-5, 411-21-1 et R 411-25,

Vu les articles L 2212-1, 2, 4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération 2020-8-27 du 11 décembre 2020 concernant l'occupation du domaine Public,

Vu la demande formulée par l'entreprise Travaux Forestiers Philippe BOULET – 120 impasse des souffleurs - 42170 ST JUST ST RAMBERT - suite à des travaux d'élagage de la végétation le long de la ligne HTA pour le compte d'Enedis, Route du Pont-Rouge – Bas-en-Basset, à partir du Lundi 3 Février 2025 et pour une durée de 30 jours, il y aura une restriction de la circulation avec une circulation alternée.

ARRETE

Article 1. – La circulation sera restreinte avec une circulation alternée, Route du Pont-Rouge – Bas-en-Basset, afin d'effectuer des travaux d'élagage de la végétation le long de la ligne HTA, du Lundi 3 Février 2025 au Vendredi 28 Février 2025 inclus.

Article 2. - Suite à la délibération 2020-8-27, le tarif fixé pour l'occupation du domaine public, est de 35€ /10m² et 3,50 € par mètre carré supplémentaire occupé à compter de la 2ème semaine. La première étant gratuite.

Article 3. - Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le pétitionnaire pour permettre l'application des dispositions du présent arrêté y compris le fléchage des itinéraires de déviation. Le périmètre devra être sécurité. L'entreprise devra également informer les riverains pour la gêne occasionnée.

Article 4. – Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAS-en-BASSET, le Policier Municipal, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise Travaux Forestiers Philippe BOULET.

BAS-en-BASSET, Le 29 Janvier 2025
Le Maire,

Guy JOLIVET

MAIRE DE BAS-EN-BASSET
HAUTE-LOIRE

Arrêté publié le 29 Janvier 2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification soit :
- Devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND
- Sur l'application « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

BP 2
43210 BAS-EN-BASSET

Tél : 04 71 66 72 37
Fax : 04 71 66 94 82

contact@basenbasset.fr
www.basenbasset.fr